

Le Rappel Républicain

Deuxième Année. — N° 332

DE LYON

Mardi 29 Novembre 1904

Journal Démocratique Quotidien

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

LES ABONNEMENTS PARTENT DES 1^{er} & 10 DE CHAQUE MOIS

ANNONCES
A LYON, exclusivement aux bureaux de la Société de Publicité Artistique et Commerciale, 52, Rue de la République.
A PARIS, dans toutes les Agences de Publicité.

ADMINISTRATION et RÉDACTION : 4, Rue Stella
Adresse télégraphique : RAPPEL RÉPUBLICAIN, LYON — Téléphone 15-39

ABONNEMENTS.
Lyon et départements limitrophes... 5 fr. 10
Autres départements... 6 fr. 12
Étranger (Union postale)... 9 fr. 18

FAITS DU JOUR

La Chambre a commencé hier la discussion de l'impôt sur le revenu.

Les manifestations continuent à Paris contre le professeur Thalamas, qui a outragé la mémoire de Jeanne d'Arc.

On signale divers incidents provoqués par les révélations sur la délation dans l'armée. Le général Lachouque, commandant la 12^e brigade, a adressé une plainte au ministre de la guerre contre un officier délateur.

Les journaux commentent la circulaire de M. Combes aux instituteurs à propos de la délation.

Aucune nouvelle importante du théâtre de la guerre russo-japonaise.

BRIC-A-BRAC MAÇONNIQUE

Maîtres de l'heure présente, les franc-maçons n'ont plus besoin de se cacher. Pourquoi donc la Congrégation non autorisée de la rue Cadet se gênerait-elle ?

La congrégation maçonnique a ouvert les portes de son monastère de la rue Cadet à un journal illustré, qui reproduit une série aussi curieuse que réjouissante de documents photographiques sur la franc-maçonnerie.

Souvent on a pu voir des insignes maçonniques, camails, cordons, épées, brevets, etc., pièces fort répandues et que l'on peut se procurer à bas prix chez tous les marchands de bric-a-brac. Mais ces photographies nouvelles sont certainement les premières qui nous fassent pénétrer à l'intérieur du temple de la rue Cadet.

Quelques-uns de ces documents sont fort propres à déridier les personnes moroses.

M. Desmons, ancien pasteur protestant dans les Cévennes, sénateur du Gard et vice président du Sénat, ancien président du Conseil de l'Ordre, président du Convent de 1904, et M. Lafferre, député de l'Hérault, président actuel du Conseil de l'Ordre, ont complaisamment posé devant l'objectif, en des attitudes d'une simplicité étudiée, les portraits de deux de leurs collègues du Conseil de l'Ordre, ou sont brochés un triangle et des branches d'acacia et au bas duquel est suspendue une petite équerre.

M. Desmons regarde M. Lafferre mais M. Lafferre ne regarde pas M. Desmons, car, pour bons francs-maçons qu'ils soient, les deux frères pourraient difficilement se regarder sans rire.

Assis sur un divan, M. Desmons a le bras droit négligemment posé sur un petit guéridon. Ce meuble porte une colonne surmontée d'un buste de la République, deux calices où s'enfoncent à demi la patène, un casque d'acier et, bien en évidence, une tête de mort, que M. Lafferre debout devant le président du Convent de 1904, contemple avec un air de profonde stupeur.

Il se dit sans doute que ce symbole est un peu bien cléricale. Les peintres n'ont-ils pas l'habitude de représenter saint Jérôme et même plusieurs autres saints en méditation devant une tête de mort ? Et cette tête n'évoque-t-elle pas le *Memento mori* des moines, de ces Chartroux abhorrés dont le nom sonne si désagréablement aux oreilles de M. Combes ?

Une autre photographie encore nous offre une vue intérieure du temple de la rue Cadet. C'est une salle éclairée à l'électricité et qu'on prendrait pour le prétoire d'un tribunal, n'était l'œil qui s'étale au fond, à la place de ce Christ que les Loges ont chassé des lieux où se rend la justice. Sur des tables sont posées des boîtes de bois semblables à celles où les électeurs déposent leur bulletin de vote. Peut-être ces boîtes servent-elles aux frères à s'exercer au triage des urnes électorales.

Bien amusante est la photographie du vestibule du temple. Pas d'œil à la muraille, mais une horloge. Une grande porte à deux vantaux et, de chaque côté, on dirait un poêle en fonte avec un grand tuyau de tôle.

A y regarder de plus près, on s'aperçoit qu'il y a erreur. Ce que l'on prend pour des tuyaux de poêle, ce sont les propres colonnes du temple, et ce que l'on prend pour des poêles, ce sont les tribunes des deux surveillants.

La photographie des délégués au Convent réunis dans la salle des fêtes du Grand Orient est un document qui vaut de l'or. M. Desmons préside, entouré de tous les membres du Conseil de l'Ordre.

L'œil est sur la muraille et regarde Desmons.

Tous les délégués portent le cordon de leur grade. Tous se tournent avec empressement vers le photographe, cherchant à se donner une contenance grave et un air d'importance, en gens qui savent qu'ils dirigent la France et que leur congrégation, qui compte vingt-cinq mille membres, a réussi à opprimer trente-six millions de Français.

Les habitués de l'hôtel Drouot ont eu,

la semaine dernière, le spectacle curieux d'une vente entièrement consacrée à des ornements et des objets du culte — si je puis dire — maçonnique. C'était, paraît-il, la première fois que des collections de ce genre passaient sous le marteau du commissaire-priseur. Aussi est-ce devant une brillante assistance, attirée par la curiosité de contempler de près ces détroques mystérieuses, que M. Maurice Delestre a procédé à l'adjudication.

Les numéros étaient nombreux, brillants et variés. Il y avait tout un lot de « bijoux de rose croix » avec croix pectorales et médaillons représentant « le Pélican et ses petits ». Les « enfants de la veuve » figuraient sur un grand nombre de pièces, entre l'acacia et l'équerre, à côté du compas symbolique.

Et, dans un agréable mélange, on pouvait se procurer au plus juste prix des bijoux « de chevalier Kadosch » ou de « sublime prince du royal secret » ou encore de « souverain grand inspecteur général ».

Parmi les pièces les plus disputées, notons le n° 139 « banquet de la loge les Héros de l'Humanité Saint-François-de-Paul » dans lequel des poupées articulées représentent les frères et les sœurs attablés : il fut adjugé 251 francs. Le « candelabre à trois branches atteignant 125 francs et le « glaive à lame flamboyante avec fourreau » ne put dépasser 50 francs. Ce furent là les gros lots.

Par contre, on put avoir pour 30 francs un « tablier de sublime prince du royal secret » avec bavette, pour 12 francs un « cordon de chevalier Kadosch » et pour cent sous — la pièce ronde — un tablier de rose croix « avec Delta rayonnant » orné de rayons d'or et de la Rose » avec, de chaque côté, « un rosier en fleurs ». Le même avec pélican et compas atteignit 11 francs. C'est pour rien.

La vente a produit un total de 5.000 fr. C'est peu au prix où ces messieurs de la rue Cadet estiment leurs secrets. Et le « lavage » de ce bric-a-brac, dans les circonstances présentes, quelque chose de symbolique. Il semble qu'au lendemain des incidents qui rendent célèbres les T. C. Vadeacard et Bidegain, un mot d'ordre circule parmi les fils de la veuve : on liquide, on liquide !

René RAPPEL.

NOTES POLITIQUES

DÉMISSIONS NECESSAIRES

A la suite des récents incidents du 158^e le ministre de la Guerre a décidé de déplacer le capitaine Angelvin et le lieutenant Trémaux ; quant au colonel qui a déterré à ses chefs les deux officiers coupables il a été blâmé — dit une note officieuse — à raison de l'incorrection du procédé dont il avait usé en interrogeant le lieutenant Trémaux.

C'est le système des compensations. Ce blâme, mesquine satisfaction accordée au Grand-Orient, n'aura pas d'autre portée que celui infligé au commandant Driant ; le colonel du 158^e a fait son devoir de soldat, la décision de M. Berteaux ne peut l'atteindre, l'opinion publique ne la ratifiera pas. Mais on peut se demander quelle va être la situation des deux officiers frappés.

Il y a là une question que le ministre de la Guerre, à la fois soucieux de ses devoirs de chef de l'armée et désireux de ménager la sollicitude du Grand-Orient pour ses auxiliaires, n'a sans doute pas envisagée. Il est certain en effet que la situation des deux officiers déplacés sera singulièrement délicate, et délicate non seulement pour eux, mais aussi et surtout pour les officiers de leurs nouvelles garnisons.

Les incidents qui se sont produits sous le général André ont pu être réglés sans trop de difficultés, car les officiers qui les avaient provoqués pouvaient être défendus. Il n'en sera pas de même pour le capitaine Angelvin et le lieutenant Trémaux.

Nous devons nous attendre à de nouveaux incidents dont la solution apparaît comme radicalement impossible et qui nécessiteront de la part du ministre de la guerre des mesures de rigueur, mesures qui pourront être en réalité des injustices.

Il est difficile en effet d'admettre que les officiers compromis dans ce scandale sans précédent puissent recevoir de leurs pairs l'accueil ordinairement réservé dans tous les régiments aux nouveaux venus.

On n'admettra pas davantage que M. Berteaux ose contraindre des officiers à jouer une comédie indigne d'eux ; de semblables injonctions seraient une atteinte portée à l'honneur de l'armée.

Enfin, même si le capitaine Angelvin et le lieutenant Trémaux n'étaient l'objet d'aucunes représailles, la débauche qu'ils ont contrainte à la réserve qu'ils devraient observer suffirait à leur rendre intolérable la vie de garnison, faite de confiance redoublée et d'union.

Le *Figaro* prêtait-avant hier au ministre de la guerre l'intention de constituer un corps spécial pour les officiers frappés. La création d'un régiment semblable, régiment de parias, loin d'être une solution, aggraverait singulièrement la situation des délateurs.

Nous ne voyons qu'une solution : la démission pure et simple de ces derniers. Les menaces du monde politique qui gravitent à l'ombre des pontifes de la rue Cadet à fait reculer M. Berteaux qui n'a pas os

commercé. Il payera 84 fr. d'impôt quand actuellement il ne paie qu'une cinquantaine de francs.

L'orateur indique que le même fait se reproduit pour le fermier et le métayer.

Un fermier paie aujourd'hui 12 fr. Il paiera avec votre système plus de 30 fr. Son impôt est triple.

M. Jaurès : Remarque que le fermier ou le métayer peut remarquer que le dégrèvement de l'impôt sur les portes et fenêtres.

M. Lacombe : L'ouvrier, lui aussi, aura beaucoup à souffrir du nouvel impôt. Il paie actuellement 9 francs. Il paiera 14 francs. Les gros propriétaires, au contraire, bénéficieront du projet. On déduit sur 20.000 francs de revenus près de 500 francs d'impôt.

Il n'y a donc qu'un système : la progression. Le système de la proportionnalité est inapplicable.

La droite demande le renvoi à la commission.

« Non, non, discutons ! » dit-on à gauche.

On continue à discuter.

DISCOURS DE M. PICHON

M. Pichon, député conservateur du Nord, est d'avis que le système du gouvernement, par ce qu'il implique l'impôt personnel, entraîne la progression, la déclaration et l'inquisition.

M. Pichon : Le danger est surtout dans la progression. La progression arrête, dit-on, à 20.000 francs. Mais c'est la justification du danger. Vous imposez toutes les fortunes moyennes qui composent la grosse majorité de la fortune de la France. C'est un impôt de confiscation.

M. Cadenat : C'est comme ça que nous l'entendons.

M. Pichon : Vous avez au moins, monsieur Cadenat, le courage de dire tout haut ce que d'autres pensent tout bas.

L'orateur entre dans une critique très documentée de la soi-disant réforme fiscale en discussion.

M. Camille Fouquet, député conservateur de l'Eure, se déclare adversaire du projet. Pour lui, les impôts les meilleurs sont les anciens. Son discours est une critique technique très écoutée de l'impôt sur le revenu.

La suite de la discussion est renvoyée à demain 2 heures. La séance est levée à 6 heures 40.

AUTOUR DU PARLEMENT

Paris, 23 novembre.

La Séparation des Eglises et de l'Etat

M. Marc Ravy, député radical-socialiste du Doubs, a déposé l'amendement suivant au projet de loi relatif à la séparation des Eglises et de l'Etat :

Article 8. — Ajouter à la fin la disposition suivante :

« Cependant, en ce qui concerne d'une même doctrine ou confession, tant que les associations voulant se constituer en unions ne comptent pas un nombre d'adhérents appartenant à celui des habitants du département français le plus peuplé, elles pourront se constituer en une seule union, sans limitation territoriale ; pour chacune de ces unions, chacune des associations constituant l'union devra présenter à toute réquisition de l'administration préfectorale la liste complète et constamment tenue à jour de tous ses associés et adhérents. »

Un Incident à la Commission de la Séparation

Un gros incident vient de se produire à la commission de la séparation des Eglises et de l'Etat.

M. Deville, membre socialiste de la commission, avait proposé à celle-ci de rapporter immédiatement le projet du gouvernement devant la Chambre, afin d'aller plus vite. Cette proposition a été repoussée par 13 voix contre 11. En présence de ce vote, les membres ministériels se sont retirés.

La séance n'en a pas moins continué et la commission a adopté une proposition faite par M. Georges Berry d'écarter de ses délibérations le projet déposé par M. Combes.

Cette proposition a été adoptée par 13 voix contre une, celle de M. Ferdinand Buisson, président.

L'Impôt sur le Revenu

On sait que le projet d'impôt sur le revenu présenté par la commission aplanit de cet impôt les contribuables dont le revenu imposable ne dépasse pas 75 fr. dans les communes de 2.000 habitants et au-dessous, 1.000 fr. dans les communes de 2.001 à 5.000 habitants ; 1.250 fr. dans les communes de 5.001 à 10.000 habitants ; 1.600 fr. dans les communes de 10.001 à 30.000 habitants ; 2.000 fr. dans les communes de 30.001 et au-dessus ; 2.500 fr. à Paris.

M. Bonneval, député du Rhône, a déposé un amendement tendant à l'unification de la dépense d'impôt à tous les revenus au-dessous d'un chiffre déterminé (2.000 fr.), quelle que soit la population de la commune. Il paraît, en effet, assez juste que la dépense de l'impôt ne varie pas suivant l'étendue et la densité de l'agglomération communale.

LE REPOS HEBDOMADAIRE

Paris, 23 novembre.

Des manifestations en faveur du repos hebdomadaire ont eu lieu hier dans diverses villes de France.

A Moulins, plusieurs centaines d'employés de commerce, d'employés des postes et d'ouvriers se sont rendus hier à la préfecture et à l'Hôtel de Ville, où des délégations ont remis aux autorités des vœux en faveur de l'adoption de la loi sur le repos hebdomadaire.

Paris, 23 novembre.

Des manifestations en faveur du repos hebdomadaire ont eu lieu hier dans diverses villes de France.

A Moulins, plusieurs centaines d'employés de commerce, d'employés des postes et d'ouvriers se sont rendus hier à la préfecture et à l'Hôtel de Ville, où des délégations ont remis aux autorités des vœux en faveur de l'adoption de la loi sur le repos hebdomadaire.

Paris, 23 novembre.

Des manifestations en faveur du repos hebdomadaire ont eu lieu hier dans diverses villes de France.

A Moulins, plusieurs centaines d'employés de commerce, d'employés des postes et d'ouvriers se sont rendus hier à la préfecture et à l'Hôtel de Ville, où des délégations ont remis aux autorités des vœux en faveur de l'adoption de la loi sur le repos hebdomadaire.

Paris, 23 novembre.

Des manifestations en faveur du repos hebdomadaire ont eu lieu hier dans diverses villes de France.

A Moulins, plusieurs centaines d'employés de commerce, d'employés des postes et d'ouvriers se sont rendus hier à la préfecture et à l'Hôtel de Ville, où des délégations ont remis aux autorités des vœux en faveur de l'adoption de la loi sur le repos hebdomadaire.

Paris, 23 novembre.

Des manifestations en faveur du repos hebdomadaire ont eu lieu hier dans diverses villes de France.

A Moulins, plusieurs centaines d'employés de commerce, d'employés des postes et d'ouvriers se sont rendus hier à la préfecture et à l'Hôtel de Ville, où des délégations ont remis aux autorités des vœux en faveur de l'adoption de la loi sur le repos hebdomadaire.

Paris, 23 novembre.

Des manifestations en faveur du repos hebdomadaire ont eu lieu hier dans diverses villes de France.

A Moulins, plusieurs centaines d'employés de commerce, d'employés des postes et d'ouvriers se sont rendus hier à la préfecture et à l'Hôtel de Ville, où des délégations ont remis aux autorités des vœux en faveur de l'adoption de la loi sur le repos hebdomadaire.

Paris, 23 novembre.

Des manifestations en faveur du repos hebdomadaire ont eu lieu hier dans diverses villes de France.

A Moulins, plusieurs centaines d'employés de commerce, d'employés des postes et d'ouvriers se sont rendus hier à la préfecture et à l'Hôtel de Ville, où des délégations ont remis aux autorités des vœux en faveur de l'adoption de la loi sur le repos hebdomadaire.

Paris, 23 novembre.

Des manifestations en faveur du repos hebdomadaire ont eu lieu hier dans diverses villes de France.

A Bordeaux, une manifestation dans le même sens a eu lieu hier soir. Un meeting tenu dans le grand amphithéâtre de l'Atchénave a réuni plus de deux mille employés. Des discours ont été prononcés par MM. Chaumet, Balland et Dormoy, députés. Les deux mille manifestants ont, à l'issue d'un cortège qui s'est rendu à la préfecture pour porter le texte de l'ordre du jour voté à l'unanimité par l'assemblée. En l'absence du préfet et du secrétaire général, le commissaire central a reçu une délégation des manifestants.

LES POMPIERS DE BREST

Brest, 23 novembre.

Le conflit entre l'adjoint Goude et les officiers de sapeurs-pompiers de Brest paraît près d'être dans la voie de la conciliation.

On croit que le maire, M. Aubert, qui s'est montré relativement modéré en toute cette affaire, est entré en pourparlers avec le capitaine Aymer, pour organiser comme par le passé le service de la compagnie. Ce serait la fin du conflit.

LA GRÈVE DES DOCKERS

A CETTE

Cette, 23 novembre.

Une réunion tenue par les dockers a décidé de maintenir, jusqu'après entente satisfaisante, la suppression du travail sur les chantiers Fraissinet.

On voté un versement de 20 centimes par homme et par journée pour les ouvriers victimes du chômage.

LA GUERRE Russo-Japonaise

LE SIÈGE DE PORT-ARTHUR

Les Médicaments pour les Blessés Russes

Londres, 23 novembre.

On télégraphie de Shanghai au Morning Post, le 27 novembre :

« Le consul du Japon a annoncé hier soir que les autorités militaires japonaises s'opposent à l'envoi à Port-Arthur d'un vapeur avec un chargement de médicaments. Si un envoi de médicaments est nécessaire, à-t-il ajouté, les Japonais s'en chargeront eux-mêmes. »

Une Cérémonie funèbre au Japon

Londres, 23 novembre.

Une dépêche de Tokio au Times rapporte que deux marins russes du *Rurik* ont été enterrés le 21 novembre à Nagasaki. Le consul de France, qui assistait aux funérailles, a déclaré que la conduite des Japonais, en sauv

LA VIE LYONNAISE

LES FF.: Mouchards à Lyon

LE JUGE DE PAIX BERNARD

Une mesure ridicule. — Un officier offensé. — Envoi de télégrammes. — Le mouchard se dérobe.

Nous avons annoncé hier, d'après le *Matin*, que le F. F. délégué Bernard, juge de paix au V. arrondissement de Lyon, allait être l'objet d'un blâme de la part de la Chancellerie.

Si l'on espère donner satisfaction à l'opinion publique par cette mesure grotesque et puérile autant que tardive on se leure quelque peu en haut lieu.

Les juchables lyonnais exigent autre chose qu'une formalité ridicule après laquelle le bon mouchard des Loges pourra tout à son aise continuer son petit commerce d'espionnage derrière la balance de la justice dont il a remplacé les plateaux par des casseroles.

Cela n'a suffi pas et les Lyonnais ne sont pas disposés à se contenter de cette plaisante « fiche » de consoulation.

Le F. F. Bernard, devant une telle impunité, continue d'ailleurs à se moquer du monde avec la tranquille assurance d'un personnage qui se croit à l'abri de toutes les vicissitudes humaines sous la quinquallie maçonnique.

Un des officiers mouchardés par ce singulier juge, M. le commandant Martin, du 33^e de ligne, à Saint-Etienne, lui ayant envoyé deux de ses amis pour obtenir réparation, a reçu de ces derniers la lettre suivante :

Mon cher ami,
Vous nous avez chargés d'une mission assez délicate. M. Bernard pour lui demander des explications au sujet d'une « note » parue dans le *Journal* du 23 novembre, à lui attribuer et dont vous avez vu les termes offensants.

Nous nous sommes présentés le 25 novembre, à 8 heures du soir, au domicile particulier de Bernard, 97, boulevard de la Croix-Rousse. N'ayant pas été reçu ce jour-là, nous lui avons donné rendez-vous, par écrit, pour le lendemain 26 novembre, à 10 h. du matin.

Cette seconde entrevue n'a pas eu plus de succès que la précédente.

En conséquence et suivant les usages admis en pareille matière, nous lui avons adressé ce matin, à 10 h. 12, une lettre recommandée par laquelle nous le priions de nous fixer un rendez-vous, le prévenant que si dans les 24 heures aucune réponse ne nous était parvenue, nous considérerions une telle façon d'agir comme un refus de toute explication de sa part.

Ce soir, à 5 heures 1/2, le délai de rigueur est expiré. Nous estimons ainsi que notre mission est terminée et nous vous adressons cette lettre à titre de procès-verbal des démarches que nous avons faites.

Croyez, mon cher ami, à nos sentiments de bien cordiale sympathie.

D. P. DIME. ANG. DEYAY.

M. le commandant Martin a répondu à ses amis en ces termes :

Mes chers amis,
Je vous remercie d'avoir bien voulu accepter la mission de rechercher le sieur Bernard, juge de paix à Lyon, pour lui demander une rétractation ou une réparation par les armes.

Il est manifeste que ce triste personnage se défend de la « consigne » avec vous en méconnaissance de vous avoir dérangés inutilement.

Ces sortes de meurtres que je ne qualifie pas et pour lesquelles les gens d'honneur ne peuvent avoir que le plus profond mépris.

Adieu se résument en deux mots, nuite et fin.

Je me retire donc provisoirement, me réservant de donner à cet incident les suites que je jugerai convenables.

Je vous prie de croire, mes chers amis, à ma sincère amitié.

Ant. MARTIN,
chef de bataillon au 33^e d'infanterie, à Saint-Etienne.

Il est vrai que le commandant Martin était bien un peu naïf d'espérer régler l'incident avec des armes dont n'ont pas coutume de se servir les bas pecheurs des Loges.

LE F. F. CRESCENT

L'attitude indignée des élèves du lycée Ampère et de toute la jeunesse des écoles vis-à-vis du professeur politique Crescent, vénéral, délégué, n'a pas le don de plaire au Progrès... Les manifestations spontanées provoquées par la campagne du *Rappel* République ont troublé à tel point le journal officiel des francs-mouchards lyonnais que, dans son affolement, il ne voit partout que des « échappés de jésuites ».

« Echappés de jésuites » — de grâce, ramenez donc les vieux clichés, Messieurs le Progrès ! — les élèves du lycée qui conspuent « la caserole », échappés de jésuites les jeunes gens qui se refusent à admettre qu'un de leurs professeurs soit digne encore de leur respect, après avoir été pris en flagrant délit d'indigne besogne ; échappés de jésuites tous ceux à qui répugnent les dégoûtants procédés si chers au vénérable Crescent !

Vraiment le Progrès voudrait nous donner une bien affligeante opinion de ceux des élèves du lycée qui n'ayant jamais été dans ces fameuses « jésuites » n'ont pas eu à s'en échapper et, n'ayant pas les mêmes raisons d'être aveuglés par la colère, nous nous refusons absolument à croire qu'il puisse se rencontrer un seul jeune homme fréquentant nos écoles, assés dépourvu du sentiment d'honneur pour ne pas être attiré ou outré par les acies reprochés au F. F. Crescent.

C'est pour cela que nous nous permettons de douter de l'authenticité des deux lettres publiées hier par le Progrès et signées « un groupe d'élèves du lycée Ampère » et « un groupe d'élèves du lycée Ampère ».

Il est impossible que des jeunes gens intelligents ou même aspirants à le devenir, aient pu commettre des insanités dans le rôle de celle-ci :

Si le *Rappel* République a des griefs contre M. Crescent, qu'il l'attaque face à face et ne soit pas obligé de faire agir quelques jeunes gens de l'école Ozanam qui, sous prétexte de combattre M. Crescent un délateur, mettent le trouble dans notre lycée et pourraient entraîner des actes regrettables.

Sachez d'abord, ô jeunes élèves en « groupe », si tant est que vous existiez, quel, au *Rappel* République nous n'avons jamais attendu les conseils de personne, pas même ceux de juchables potaches pour combattre face à face ; les procédés hypocrites et lâches coutumiers à votre « cher professeur » nous étant absolument inconnus.

Sachez encore, puisque vous ne pouvez le comprendre, que c'est justement pour éviter les troubles dans votre lycée que nous demandons qu'on en expulse un délateur.

Sachez enfin que vous nous arrachez des sourires, ô jeunes élèves en groupe, lorsque vous écrivez sans rire :

Que le *Rappel* République se tienne pour

avertir et qu'il cesse, nous l'en prions, de mettre en cause la lyce de l'efface qui l'occupe en ce moment. Car, si les manifestations contre M. Crescent se continuaient, nous nous verrions obligés, nous et la grande majorité des élèves, d'agir en conséquence.

A bon entendeur, salut !

Nous vous remercions volontiers votre salut, mes enfants, mais laissez nous vous dire, en vous tapotant doucement sur la joue, qu'il est regrettable de voir tant de mâles énergies à peine écloses, se révéler ainsi au service d'une cause qui devrait soulever d'unanimes mépris, surtout parmi la jeunesse... Léon BORDE.

Conseil Municipal de Lyon

Séance du 28 novembre

L'ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal reste très longtemps en séance privée de commission générale. Enfin la séance publique est ouverte et la foule se précipite avec bruit dans la salle des séances. C'est à peine si les premiers incidents ne parviennent que difficilement à nos oreilles : ils sont du reste sans importance.

M. le maire fait ensuite l'éloge de M. Gallot, conseiller municipal, dont les obsèques avaient lieu dimanche. C'était, dit-il, un des jeunes membres du conseil municipal auquel il appartenait depuis huit ans. Chacun se plaisait à entretenir avec lui les meilleures relations. Sa modestie était aussi grande que son mérite. Au nom du conseil municipal que son maire a la lecture de M. Gallot l'hommage ému de sa connaissance.

M. Hoffner proteste contre des propos que lui a prêtés le *Bulletin Officiel* au sujet de la régio directe des théâtres.

LE BUDGET DE LA POLICE

M. Chet, la grande ou petite éminence grise de M. Augagneur, se fait un devoir de féliciter M. le maire du succès obtenu par lui à la Chambre en ce qui concerne le contrôle des frais de police. Cette proposition était prévue. On sait que depuis longtemps nos représentants au Parlement réclamaient sans succès le même privilège.

M. le maire avec une modestie toute particulière s'excuse d'avoir fait une grande coupe. C'est un acte de bon sens, dit-il, mais le conseil municipal doit monter, vis-à-vis du gouvernement, une bonne volonté égale à son effort en votant le budget de la police. On évitera ainsi les cérémonies rituelles de retard de retard, etc., qui représentent à trois mois et quelques la probabilité du budget.

M. Gaurju tient à associer aux félicitations adressées au maire qui est le don de valence la routine administrative. Le 3 avril 1904, un contrôleur des finances lui disait que le gouvernement voulait le contrôler le contrôle des finances, ne le pourrait pas. M. Augagneur n'a fait qu'une boutade de ce principe. Nous devons nous en féliciter.

M. Fogot : Pourquoi Lyon ne rentrerait-il pas dans le droit commun ? M. le maire : Je ne demande

